

## Durant le délai d'instruction

Vous serez susceptible de recevoir un courriel de notre part indiquant que des pièces sont manquantes au dossier ou que le délai d'instruction est majoré. En tant qu'expéditeur de ce courriel il sera indiqué « CLICMAP », qui est notre logiciel d'instruction. Veuillez donc à ne pas supprimer de courriel venant de « CLICMAP » sans vérifier son contenu qui vous permettra d'assurer le suivi de votre dossier. En cas de suppression le courriel reçu sera aussi accessible via votre compte e-permis.

Les courriels envoyés peuvent apparaître dans les spams, veuillez donc à vérifier régulièrement ce dossier durant le délai d'instruction.

Sur la plateforme e-permis, si vous n'arrivez pas à ouvrir un fichier (pièce du dossier, demande reçue en cours d'instruction...), cela peut être dû à votre navigateur qui bloque les fenêtres dites « popup ». Pour débloquer la pièce à ouvrir, cliquez en haut à droite de votre barre de recherche et cochez « accepter les popups ».

En cas de problème vous pouvez contacter le secrétariat du service Aménagement du Territoire à l'adresse :

[secretariat-amenagement@grandouest-toulouse.fr](mailto:secretariat-amenagement@grandouest-toulouse.fr)